

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 91-1262/PR/MCTT rendant exécutoire la résolution n° 291 du conseil d'administration de l'Aéroport de Djibouti et portant approbation du budget prévisionnel rectificatif de l'exercice 1991.

n° 91-1262/PR/MCTT

Ministère
SECRÉTAIRE D'ETAT CHARGÉ DES SPORTS

Date de publication
9 décembre 1991

Numéro JO
n° 5 du 15/03/2023

Date du numéro
15 mars 2023

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT